

pagnie. Il reste encore \$60,000,000 d'actions au pair impayées. Au lieu de continuer à aider la compagnie, comme nous l'avons fait par le passé, nous disons que nous allons acquérir les \$60,000,000 d'actions impayées, faisant ainsi du Gouvernement fédéral, l'unique actionnaire.

Le ministre des Finances pourrait invoquer le même principe pour se rendre propriétaire de la compagnie en obtenant la majorité des actions. Le Gouvernement, après avoir obtenu pour l'Etat la possession de la majorité des actions, pourrait nommer un séquestre ou un administrateur du réseau ou bien, il pourrait le laisser entre les mains du ministre des Finances. De cette manière, nous nous débarrasserions du paiement de traitements à un président, aux vice-présidents, aux secrétaires et ainsi de suite, qui, en vertu de cette loi, peuvent continuer à remplir leurs fonctions, et avoir encore voix au chapitre dans l'administration de ce chemin de fer.

De cette façon, on épargnerait au pays des sommes considérables et l'on pourrait punir, s'il y a aucune possibilité de le faire, MM. Mackenzie et Mann, parce que sur 58 millions de dollars du capital-actions on n'aurait qu'à exproprier les actions détenues par MM. Mackenzie et Mann pour obtenir la prépondérance. Ces messieurs de Montréal qui ont apposé leurs noms à une requête adressée au Gouvernement sont des hommes qui ne mettraient pas leurs signatures au bas d'un semblable document sans avoir au préalable étudié sérieusement la situation. Je ne crains pas de comparer les hommes d'affaires de Montréal à ceux de Toronto. Si mon honorable ami de Saint-Antoine (sir Herbert Ames) était ici présent, je lui demanderais s'il oserait discréditer un seul d'entre eux. Il les connaît aussi bien que moi, et peut-être un peu mieux que moi, parce qu'ils sont plutôt de ses amis que des miens.

Je suis surpris que l'honorable député de Saint-Antoine n'ait pas ouvert la bouche sur cette question quand il sait que des hommes aussi influents que ceux-là et que des journaux comme la "Gazette" et le "Star", de Montréal, se sont déclarés publiquement contre leurs propres amis du ministère, exprimant des opinions contraires à celles du Gouvernement relativement à cette opération. Dans un cas semblable, il me semble que l'honorable membre aurait dû mettre de côté tout esprit de parti et parler au nom de ses commettants.

Quelques DEPUTES: Votre temps est expiré!

M. LAPOINTE (Montréal): Attendez. Je n'en ai pas encore fini avec vous, chers col-

lègues, qui criez "C'est l'heure, appliquons le bâillon". Vous pouvez peut-être me bâillonner aujourd'hui, mais il y a une chose dont nous sommes certains, c'est que ce Gouvernement moribond aura bientôt son tour.

M. le PRESIDENT: A l'ordre. L'honorable député doit s'adresser au président et non pas à la Chambre.

M. LAPOINTE (Montréal): Quand je m'adresse au président du comité, c'est au Gouvernement après tout que je parle. Dans quelques instants, monsieur le président, vous me rappellerez que l'heure est expirée. Rappelez-vous que vous-même bientôt vous connaîtrez le bâillon. Le 7 octobre prochain, le Gouvernement sera bâillonné; il devra se présenter devant le peuple, comme il aurait dû le faire il y a longtemps. L'audace d'un gouvernement de venir proposer de telles mesures à la veille d'une élection, c'est. . . Eh bien, je laisse à vous, monsieur le président, le soin de le dire. Le peuple parlera en temps et lieu et il dira exactement ce qu'il pense d'une opération aussi importante exécutée par un gouvernement à la veille de disparaître et par une Chambre parvenue à l'expiration de son mandat.

Je ne saurais parler à aucun électeur de n'importe quelle division de Montréal sans qu'il me demande aussitôt: Quand aurons-nous les élections? Ce Gouvernement va-t-il oser faire quelque chose avant de venir devant le peuple? Oui, le Gouvernement est prêt à tout faire, parce qu'il se dit: Après nous, le déluge!

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance.

M. LAPOINTE (Kamouraska) (texte): Monsieur le président, l'objection la plus sérieuse que j'ai au projet de loi qui nous est soumis est la même que celle que j'ai soulevée, lors de l'adoption de l'autre projet de loi que le Gouvernement a fait adopter au cours de la présente session, savoir la conscription.

Le Parlement, tel que constitué, n'a certainement aucune autorité pour adopter une mesure de cette extrême importance. Nous siégeons actuellement, non pas en vertu d'un mandat de nos électeurs, mais en raison de notre propre acte ratifié, il est vrai, par le parlement impérial, mais sans aucune sanction de la volonté populaire. Ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre savent que, l'an dernier, j'étais loin d'être sym-